P915730

bpost

PB-PP | B-
BELGIE(N) - BELGIQUE

ET SI ON PARLAIT D'AUTRES CHOSES ...

LE LIEN

Maison de la Laïcité de Frameries

39

TRIMESTRIEL DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE FRAMERIES ASBL | PRINTEMPS 2021

Bureau de dépôt : 7000 Mons.
Graphisme : Romain Biltresse.
Editeur responsable : André Cauterick.
Rédacteur en chef : Daniel Sclavon.

SOMMAIRE

LAÏCITÉ : LA BELGIQUE ET SES VIEUX DÉMONS 6

1. **ET SI LA BELGIQUE DE DEMAIN ÉTAIT AUSSI LAÏQUE ?** JEAN LECLERCQ 8
2. **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SIGNES CONVICTIONNELS ?** MATHIEU COLINET 14
3. **LAÏCITÉ, LIBERTÉ DE PENSÉE, LIBERTÉ D'EXPRESSION** JEAN-PHILIPPE SCHREIBER 18

INTERVIEW : CENSURE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION CHRISTOPHE DE VOOGD 22

DEVOIR DE MÉMOIRE DANIEL SCLAVON 28

RACISME, UN MAL ENDÉMIQUE ? DANIEL SCLAVON 38

SPORT ET SOCIÉTÉ : UNE RELATION ÉTHIQUE ? JULIEN COLLOMB, LOIC BÉCART & ALEXANDRE-REZA KOKABI 44

NUMÉRIQUE, LE MEILLEUR ET SURTOUT LE PIRE PIERRE JASSOGNE 50

UNION EUROPÉENNE : UNE TURQUIE DIFFICILE VINCENT EIFFLING 56

MAISON DE LA LAÏCITÉ : 10 ANS… DÉJÀ ! DANIEL SCLAVON 62

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Pendant la 1ère période de confinement du printemps 2020, nous avons publié un numéro spécial du Lien (N°38) consacré à l' « Après et le Demain » de la crise sanitaire, persuadés, comme tant d'autres, qu'elle ne durerait qu'un temps relativement restreint. Mais après une brève accalmie automnale, l'épidémie réactiva une 2ème vague de contaminations, entraînant ainsi un 2ème confinement aux mesures souvent confuses et diversement interprétées. C'est dire que depuis plusieurs mois, on continue à ne parler que de la Covid et de ses principaux « accessoires » : on est passé des gestes barrières à la problématique des masques puis à la nécessité grandissante des tests de dépistage et actuellement à la performance salutaire des différents vaccins.

Depuis plus d'un an, notre actualité est donc dominée, submergée, phagocytée par tout ce qui concerne la crise sanitaire et ses conséquences collatérales à brève et moyenne échéance. Les médias se livrent à une sorte de surenchère presque rituélique, débordante, tenace, parfois malsaine, qui fait très largement écho aux rivalités de toute nature entre les États, les entreprises pharmaceutiques, les instituts de recherche, les associations de protection et de défense de la santé et de l'environnement, voire les scientifiques eux-mêmes, virologues, immunologues, épidémiologistes et autres consultants experts, avec sans doute, chacun, quelque respectable légitimité. Tout cela est bien normal, assurément, puisque, après tout, il s'agit de l'avenir de notre société et de la santé si précieuse de chacun d'entre nous.

Au niveau de notre travail de réflexion et d'échanges, nous ne souhaitions pas, une fois encore, revenir sur les 1001 facettes de cette pandémie qui, très heureusement, semble à présent amenée à régresser. Nous nous sommes, pour notre part, questionné sur « l'autre actualité », celle dont on a peu parlé ou en « style télégraphique » et qui continue pourtant, de manière régulière voire récurrente, à agiter le monde et à fragiliser ses valeurs fondamentales. Ne s'est-il donc rien passé ces derniers mois, en dehors de la frénésie covidienne, qui mérite quelque attention et dont les médias ont fait peu ou prou de cas ? Nous avions donc envie de « parler d'autres choses » et d'exercer notre vigilance laïque et humaniste à l'encontre de certains faits de société qui nous ont récemment interpellés. Ainsi, avec notre rédacteur en chef Daniel Sclavon, nous avons souhaité en (re) mettre quelques-uns en lumière(s), certes de manière subjective et selon notre libre arbitre : les tergiversations des institutions laïques en Belgique, le jubilé très symbolique de la Commune de Paris, l'une des innombrables ignominies du sport business, les controverses géopolitico-religieuses entre l'Europe et la Turquie, le Black Lives Matter en Belgique dans le contexte de la condamnation du policier assassin de l'Américain Georges Floyd, le numérique infernal qui défie impunément la démocratie et la liberté d'expression, ou encore quelques actes anachroniques de censure.

Non, tout ne va pas bien, hors crise sanitaire, et ces « événements » vaguement occultés ou négligés, parmi tant d'autres, sont loin d'être « ces petits riens » sans importance.

André CEUTERICK
Président de la MLF.

TROIS THÈMES D'ACTUALITÉ QUI AGITENT LE MONDE LAÏQUE, LE DIVISENT AUSSI.

LAÏCITÉ : LA BELGIQUE ET SES VIEUX DÉMONS

1. ET SI LA BELGIQUE DE DEMAIN ÉTAIT AUSSI LAÏQUE ?

Jean Leclercq, professeur de philosophie à l'UCL se penche sur la nécessité d'inclure la laïcité dans la Constitution. Éclairant.

Quand on parle de l'éventualité de faire de la Belgique un État laïque, la controverse est vive et riche au point que, très vite, on se prend les pieds dans un entrelacs d'idées, de concepts et de définitions. Dépasser le débat terminologique permet de voir plus loin et d'aller à l'essentiel : quels seraient les bienfaits de ce projet de société pour nous, citoyen.ne.s ?

Je ne suis pas un constitutionnaliste. Juste un citoyen, professeur de philosophie, attentif à l'histoire des idées et, en ce sens, à celle de la « laïcité » terme apparu en 1871. Ce n'est pas un hasard, car, in illo tempore, la requête de « laïcité » fut une affaire de philosophes récalcitrants face aux prétentions des théologiens et de leurs systèmes de représentation du monde dont le projet théocratique n'est pas la moindre des duperies. Sans parler de la volonté de contrôle des corps et des consciences.

Dire « laïcité » voulait déjà dire « liberté radicale », « émancipation », « autonomie » (qui n'est ni autarcie, ni narcissisme), ou encore « égalité » et « solidarité ». C'est un substantif, mais l'adjectif importe plus, car si le premier réifie ce qui doit rester en mouvement, le second « requiert un sujet dépositaire de l'intérêt général », comme l'entend Régis Debray. Mieux vaut donc être « laïque » que faire parler la « laïcité » tel un ventriloque de ses idées ou, pire de ses obsessions. Je peux être « laïque », mais « je » n'est pas la « laïcité ». Ainsi, choisir l'adjectif contre le substantif, c'est assumer qu'il n'y a pas de magistère ou de pape, de consistoire ou d'encyclique, puisque rien n'est monolithique ou dogmatique. Les Hasquin, Uyttendaele, Geerts ou De Keyser ne pensent vraiment pas pareil, mais ils sont laïques. Tant mieux !

I FAIRE CORPS COMMUN

C'est dire aussi « citoyenneté », telle qu'elle a été pensée au gré des événements de l'histoire qui n'est pas une page blanche, même si on peut lire à l'envers et régresser. Ici, on a choisi : on veut progresser, en passant de l'ère théologique à l'ère idéologique où laïcisation et sécularisation sont deux marques essentielles de la vie de la raison humaine et démocratique, dialogique et procédurale. Par-là, on cherche à se libérer des appartenances immédiates, à savoir comment faire du « nous » et pas du « eux », et à évi-

JEAN LECLERCQ, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, DANS *ESPACE DE LIBERTÉS* N°498 D'AVRIL 2021.

ter les assignations automatiques (« moi, comme athée, comme juif, etc. ») ou les procédés d'uniformisation. Dès lors, les intégristes exhibant le mantra « laïcité » partout et agitant la breloque devant le voile, kippa ou crucifix, seront déçus en me lisant. Qu'ils retiennent cependant que c'est de leur faute si des responsables politiques nous font croire que gérer une pandémie importe infiniment plus que de s'occuper d'un bout de tissu sur des cheveux. Même si, secrètement, ils les trouvent trop beaux pour être cachés.

Dans « laïcité », c'est enfin tenter une approche par le concept, pour avoir un outil pratique, car on est au cœur d'une réalité d'abord politique, inhérente à la démocratie, comme le pensait Jean Jaurès), pour qui « laïcité et démocratie sont identiques » et « indivisibles ». Par elle, on vise donc l'unité (pas l'uniformité) inclusive dans le corps social, mais au moyen d'un cadre égalitaire, tout en consacrant le sens de l'État. Car Régis Debray a aussi raison d'affirmer que la laïcité émerge de la « naissance ou [de] la renaissance d'une puissance publique ».

Difficile donc, si manque le sens de l'État, de trouver sa propre transcendance uniquement dans ses forces et de faire en sorte que, dans la Constitution de ce corps social, et dans ses institutions, ses espaces, ses fonctions et ses lieux spécifiques, on érige un contrat qui pense les liens de la communauté sur le seul plan politique, indépendamment des appartenances religieuses. On veut certes faire corps commun, mais pas comme on « ferait église », ou « oumma », ou « peuple élu ».

UN VASTE CHANTIER POLITIQUE

Par conséquent, dire et écrire « laïcité » dans une Constitution et vouloir un État « laïque » n'est pas anodin. Ceci demande beaucoup de créativité et une réelle volonté politique. En Belgique, on y pense mais tout est si lent… On rappellera qu'il y a l'idée d'ajouter un préambule à la Constitution où la notion de « laïcité » serait inscrite. On se demandera cependant quel sera son caractère normatif et si cela a vraiment du sens d'écrire a posteriori ou à rebours. Puis, il y a aussi des « propositions de révision » de la Constitution et celles du PS et de Défi sont courageuses.

Le chantier est vaste ! On n'abordera pas ici la question des signes dits « convictionnels », sachant que, pour le coup, une clarification institutionnelle sortirait de

l'insécurité juridique et cadrerait un pouvoir laissé aux juges. Idem pour la laïcité comme principe juridique et politique, différent de la neutralité ; idem pour l'exigence d'impartialité et de neutralité d'apparence pour les agents de l'État ou encore la revendication de la primauté absolue de la loi civile, qui certes affleure dans l'article 21 de la Constitution, mais hélas à travers un particularisme religieux qui a l'odeur de la pieuse relique, d'où le besoin d'écrire autrement, universellement et rationnellement.

UNE DANGEREUSE RECONNAISSANCE DES CULTES

Je voudrais ici attirer l'attention sur deux articles de la Constitution qui auraient tant besoin de « laïcité ». L'article 181 statue sur les « traitements et [les] pensions » des « ministres des cultes » et des « délégués des organisations d'assistance morale philosophique non confessionnelle » à charge de l'État qui doit « faire face » ! Or, un culte, comme l'explique Catherine Kintzler, est un « droit-liberté » et pas un « droit-créance ». J'ai droit à l'instruction puisque l'État la rend obligatoire, à la Sécurité sociale ou encore au « logement décent ». J'ai le droit d'exercer un culte ou de militer dans une association d'athées, mais l'État ne devrait pas avoir d'obligation à m'y aider, en régime laïque, car un culte n'a pas d'intérêt public. Les articles 22 bis et 23 semblent d'ailleurs aller dans ce sens. Mais…

Oui, il y a un « mais », puisque l'État belge reconnaît certains cultes et de facto en méconnaît d'autres ou les dénie. Ce faisant, il se fait juge des consciences au moyen d'un système aléatoire, fonctionnant par préemption sur

leurs droits, au risque d'organiser un commerce des convictions ! C'est un jeu dangereux s'il devient électoraliste. Ce système charrie son lot de dérives et de discriminations. Il suffit d'étudier les chiffres des salaires et des pensions (car oui, Dieu peut avoir les siens à la retraite) ou de se demander pourquoi un État soucieux, par exemple, de non-discrimination à l'embauche ou de parité ne s'intéresse que très peu aux conditions d'accès aux métiers des « ministres ».

I DÉSEMPÊTRER L'ÉTAT

Ces derniers ont beau jeu : la situation de l'islam leur fait dire que ne plus financer un culte ouvrirait la porte à ses pires soldats et qu'il est aussi préférable d'éviter les apports financiers étrangers. Outre que c'est reconnaître un problème dans les moules de fabrication, faut-il quand on a déjà tant de mal contrer les paradis fiscaux, s'occuper ainsi de ceux, imaginaires, où des guerriers voudraient se reposer ? Non, un État a bien d'autres moyens pour faire respecter le droit commun. Et puis, ces « cultes » sont-ils aussi démunis au point de mendier l'argent public pour survivre ou éviter leurs fondamentalistes ? Et pourquoi auraient-ils peur d'un impôt dédicacé comme cela se fait ailleurs ?

Ce système daté a donc empêtré l'État belge dans la notion de « culte reconnu » mettant en cause une approche administrative factice, très contestable dans ses critères de choix. Les inégalités patentes et la non-prise en compte du citoyen « zéro conviction » sont un problème majeur. Et c'est ici que tout s'emballe, encore plus, car cette soi-disant reconnaissance gangrène le système éducatif. Pour un « seul enfant », il faut offrir le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle, dans les « écoles organisées par les pouvoirs publics ». Quoi de plus arbitraire et inégalitaire mais aussi problématique quant à la considération des religions, que de proposer une « éducation morale ou religieuse » avec une offre de ce « 6 + 1 » qui génère oublis et frustrations !

Certes, la Cour constitutionnelle, en mars 2015, a changé la donne. On n'y reviendra pas. Mais, depuis 1999, elle parle comme Moïse demandant à Dieu de ne pas détruire Sodome quand bien même il n'y aurait qu'un seul croyant… (comparer Genèse 18 avec l'article 90/99 du 1er juillet 1999), mais ici au sujet d'un seul enfant qui demanderait tel cours de religion ou de morale !

En fait, comme le 181, l'article 24 est le reliquat d'un état de société fort éloigné du nôtre ? Pourquoi diable confessionnaliser à tout prix l'enseignement obligatoire ? Et, dans ces « réseaux » ainsi organisés, un enfant vaut-il vraiment un enfant ? Et pourquoi tant d'inégalités constitutionnalisées ? Sont-ce là les « grands équilibres constitutionnels et historiques belges » ? Non ! Ce sont plutôt les failles d'une Belgique dépassée et qui gagnerait tant à être laïque !

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SIGNES CONVICTIONNELS ?

MATHIEU COLINET, JOURNALISTE AU SOIR.

Le port des signes convictionnels dans l'enseignement supérieur crée des tensions dans le monde laïque, et l'attitude du Centre d'Action Laïque est critiquée. Sa présidente, Véronique De Keyser, monte au créneau.

Pour le Centre d'Action Laïque, mettre en œuvre le principe de laïcité oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen. Le Centre d'Action Laïque ne conçoit pas autrement la mission de l'enseignement officiel.

Il s'interroge dès lors sur la récente décision du conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) d'autoriser à l'avenir le port de signes convictionnels dans ses établissements d'enseignement supérieur.

Le Centre d'Action Laïque a toujours préconisé l'interdiction des signes convictionnels dans l'enseignement obligatoire. Pour l'enseignement supérieur, s'agissant d'élèves majeurs, il appartient en l'état actuel du droit à chaque pouvoir organisateur de prendre ses responsabilités.

Rien n'obligeait le réseau WBE à décréter l'autorisation du port de signes convictionnels. Le Centre d'Action Laïque est d'autant plus perplexe que les motivations annoncées sont étonnantes : le pouvoir concerné invoque en effet l'argument de l'émancipation comme si l'émancipation passait par le respect d'un quelconque prescrit religieux. Le Centre d'Action Laïque s'étonne aussi de la volonté affichée du pouvoir organisateur de « faire évoluer le principe de neutralité pour le rendre plus inclusif ». Adjectiver le principe de neutralité revient à en limiter la portée : au contraire, c'est précisément le principe de neutralité qui garantit l'inclusivité quelles que soient les convictions.

Au regard du principe de neutralité, force est de constater une régression.

Mais, le communiqué publié par l'organisation faîtière de la laïcité en Belgique en a surpris certains, qui voient dans ces lignes une évolution du CAL et, partant, une division d'autant plus prégnante au sein du « monde laïque ».

Si le texte se présente par son titre comme un appel en faveur d'une « législation interdisant le port des signes convictionnels dans l'enseignement obligatoire », il traite également de la situation dans l'enseignement supérieur et de l'autorisation récemment décidée par WBE.

Une décision qui signifie, selon le CAL, « la disparition d'un espace de neutralité ». Une évolution dont il ne partage pas non plus la justification qui en est faite, à savoir selon lui « un prétendu souci d'émancipation et d'une neutralité plus inclusive ».

Contactée, la présidente du CAL, Véronique De Keyser, tient toutefois à repréciser la position de son institution et à contrer certaines lectures qui pourraient découler du dernier communiqué – tout en reconnaissant que le communiqué peut manquer d'un peu de clarté à l'un ou l'autre endroit.

VÉRONIQUE DE KEYSER.

« *Nous ne sommes pas opposés aux signes convictionnels dans l'enseignement supérieur, même si nous défendons évidemment des exceptions pour les étudiants et étudiantes qui se destinent à des professions dans l'administration publique et l'enseignement, domaines où la neutralité est importante* », affirme Véronique De Keyser. « *Cette position n'est pas neuve, c'est la nôtre depuis plus de dix ans. Elle repose sur une distinction très nette entre l'enseignement supérieur et l'enseignement obligatoire. Dans le cadre de ce dernier, nous sommes là opposés au port de tout signe convictionnel* ».

Véronique De Keyser insiste toutefois sur le contexte actuel et la montée de certaines menaces. « *Une de nos grandes craintes, c'est désormais le danger que peut représenter le prosélytisme. Il n'est pas question d'en voir derrière chaque étudiante portant le voile. Je peux par ailleurs entendre à titre personnel que certaines jeunes filles issues de l'immigration et vivant des discriminations cherchent à s'affirmer par le voile* », affirme la présidente. « *Mais je connais aussi le poids et les pressions redoutables des familles, des frères… Au CAL, nous voulons une libération de toutes les femmes* ».

« UNE ÉVOLUTION »

Le communiqué du CAL avait interpellé Caroline Sägesser, chargée de recherche au Crisp (Centre de recherche et d'informations socio-politiques) et spécialiste de la laïcité. « On semble lire que le CAL est désormais opposé au port des signes convictionnels pour les étudiantes majeures. Cela représenterait pour lui une évolution sur la question du voile dans l'enseignement. Sur les quinze dernières années, le CAL est en effet passé grosso modo d'un positionnement attaché à la liberté de choix des établissements à une attitude plus ferme basée sur la volonté d'une interdiction plus large : d'abord dans l'enseignement obligatoire et désormais, si cela se confirme, dans l'enseignement supérieur ».

Pour autant, est-ce à dire que cette évolution est le signe d'un « monde laïque » désormais plus divisé sur la question du voile dans l'enseignement supérieur ? « *Il faut s'entendre sur ce qu'on désigne sous l'appellation "monde laïque"* », affirme Caroline Sägesser. « *Si on entend par là les personnes se considérant sans religion, oui, il y a sans doute des divergences. Si on fait référence à la laïcité organisée, comme elle existe en Belgique, et dont le CAL est la structure faîtière, j'ai davantage l'impression que les positions se sont resserrées ces dernières années* ».

« UNE LAÏCITÉ QUI SE MORD LA QUEUE »

Pour Edouard Delruelle, professeur de philosophie (ULiège), les réactions polarisées de ces derniers mois au sujet du voile n'expriment pas de nouvelles divisions. « *Elles datent au moins d'une vingtaine d'années et n'épargnent pas les partis politiques : le PS, le MR et même Ecolo* », indique-t-il. « *En fait, la tension ressurgit à chaque décision de justice, à chaque cas médiatisé dans une école. Et la question est aporétique, c'est-à-dire sans solution. Car la laïcité, c'est à la fois la liberté de conscience – et à ce titre la liberté aux religions et aux convictions – et la garantie d'un espace commun de neutralité, qui suppose de mettre de côté ses convictions. Partant de là, la question est de savoir où mettre le curseur. Le législateur ne l'a pas fait et, même s'il le faisait, cela ne voudrait pas dire qu'il n'y aurait pas de contestations* ».

Personnellement, sur la question du voile dans l'enseignement, Edouard Delruelle place cette frontière à l'âge adulte. « *Je suis opposé à toute interdiction des signes convictionnels dans l'enseignement supérieur. Ça reviendrait selon moi à dériver vers une laïcité liberticide ou qui se mord la queue en quelque sorte. L'objectif de la laïcité, c'est de créer un espace commun où chacun peut vivre selon ses convictions, sa libre conscience et selon sa religion le cas échéant. L'idéal de la laïcité, ce n'est pas que tout le monde devienne athée. On se trompe, je crois, à donner trop de missions à la laïcité. On voudrait notamment qu'elle libère les consciences, les femmes et émancipe les individus… Ce sont bien sûr des combats légitimes auxquels je souscris. Mais la laïcité, ce n'est pas cela. C'est un principe individualiste avant tout* ».

3. LAÏCITÉ, LIBERTÉ DE PENSÉE, LIBERTÉ D'EXPRESSION

JEAN-PHILIPPE SCHREIBER, PHILOSOPHE À L'ULB.

Sujet qui interpelle encore le monde laïque, la liberté d'expression qui est un droit, un devoir même, de chacune et de chacun et, singulièrement, des enseignantes et enseignants dans leur fonction éducative.

Lâchée par son employeur, la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, pour avoir usé de cette liberté, l'attitude envers Nadia Geerts, militante laïque, insultée, harcelée et menacée physiquement a de quoi inquiéter. L'assassinat de Samuel Paty n'est pas si loin...

« La vie au temps de la chose, jeudi 8 avril. Laïcité, que d'abjections on t'impute injustement... Il y a quelques semaines, une assemblée générale des étudiants de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) a voté une motion de défiance envers Nadia Geerts, connue certes comme essayiste et militante laïque, mais avant tout professeur de philosophie en charge du cours de neutralité au sein de cet établissement d'enseignement supérieur.

Prise à partie après avoir affiché sa condamnation de l'assassinat par un terroriste islamiste du professeur français Samuel Paty comme sa solidarité avec la conception du métier d'enseignant que ce dernier privilégiait, Nadia Geerts est depuis harcelée à tel point qu'elle ne reprendra

plus ses enseignements, sa sécurité n'étant plus assurée dans son école.

Que Nadia Geerts soit parfois une polémiste virulente, je n'en disconviens pas ; je déplore même qu'elle ait des tribunes dans un organe de presse dont la tonalité très droitière m'indispose. Mais au moment où de réelles menaces pèsent sur elle, au moment où s'est matérialisé le fait qu'un enseignant, ici-même, pouvait être mis à mort simplement parce qu'il défendait une pédagogie critique de même que des principes démocratiques fondamentaux, l'heure me paraît à la solidarité avec la personne de Nadia Geerts, ainsi qu'à la protection de sa liberté d'expression plutôt qu'à l'opprobre et au désaveu venant de sa direction, de ses collègues ou de ses étudiants. Car pensez-vous qu'elle soit soutenue ?

NADIA GEERTS.

C'est tout le contraire. Nadia Geerts est insultée, diffamée, menacée, agressée verbalement..., et ce dans une grande solitude... On ne semble guère s'en émouvoir, d'aucuns ayant la lâcheté de s'en prendre à ses aptitudes pédagogiques plutôt qu'à ses idées, alors que ce sont bien ses engagements qui irritent. Nous sommes ainsi arrivés à ce basculement alarmant, où une intellectuelle qui écrit simplement #jesuisSamuelPaty, défend la laïcité, l'égalité, l'antiracisme, le féminisme ou la République... se voit traînée dans la boue et lâchée par des démocrates, comme si les idées qu'elle promeut étaient nauséabondes, voire racistes. Nous en sommes là.

Cette indignité me révulse. Je clame dès lors sans ambages, sans le moindre bémol, ma solidarité avec Nadia Geerts, et je voudrais tellement qu'il n'y ait pas que les organisations laïques à s'offusquer du climat de haine et de violence qui cible des militantes et militants laïques et universalistes. Car ce climat nauséeux nous concerne tous, nous démocrates et progressistes : « quand Nadia Geerts est menacée, vous et moi le sommes aussi ».

Soutien à la liberté de pensée que symbolise Nadia Geerts. Ceux qui tergiversent pour la défendre, laissent le champ libre aux intégristes de tous bords...

CENSURE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

INTERVIEW DE **CHRISTOPHE DE VOOGD,** HISTORIEN À SCIENCES PO,
PAR **AZILIZ LE CORRE** (*LE FIGARO*) ET **JEAN-CLAUDE VANTROYEN** (*LE SOIR* DU 12 AVRIL 2021).

Il y a eu les événements dramatiques de Charlie Hebdo, le 7 janvier 2015 à Paris. Depuis, l'autocensure semble être devenue le « mal du siècle ». Des médias au monde de l'enseignement et de la culture, la servitude volontaire a le vent en poupe.

De peur d'essuyer des injures, voire des violences, les individus évitent de plus en plus de donner leur opinion. Dernier avatar, dans le monde de l'édition, Dante censuré.

Décryptage d'un phénomène, le politiquement correct qui s'apparente à une forme de suicide culturel entache la liberté d'expression, si chère à nos démocraties.

DANTE CENSURÉ OU LE SUICIDE D'UN PROJET CULTUREL

La nouvelle traduction néerlandaise de « L'Enfer », 1ère partie de « *La Divine Comédie* » de Dante, a été amputée de sa référence au prophète Mahomet afin de « ne pas blesser inutilement ». Christophe de Voogd s'inquiète du triomphe du nouveau politiquement correct, qui vise uniquement l'héritage occidental.

Dans sa nouvelle édition de « *La Divine Comédie* » de Dante, l'éditeur néerlandais Blossom Books a « omis » ce qui a trait à Mahomet, « pour éviter que le livre soit inutilement blessant ». Au chant 28 de sa descente aux enfers, Dante voit en effet Mahomet dans le Huitième Cercle, celui des Trompeurs : « Il était fendu depuis le menton jusqu'au fond des entrailles. Ses intestins retombaient sur ses jambes ; on voyait les battements de son cœur et ce ventricule où la nature prépare les sécrétions fétides ». Mahomet lui dit : « Vois comme je suis fendu ! Vois comme Mahomet est déchiré ». Et : « Tous les autres que tu aperçois ici ont aussi vécu sur la Terre et, pour avoir semé des schismes et le scandale, ils sont ainsi fendus ».

Cela ne concerne que quelques lignes, même pas une page : alors, ce retrait pourrait-il réellement entamer la puissance de la vision poétique de Dante ?

Q : Diriez-vous qu'il y a volonté de censure ?

R : Le mot de censure est très général et renvoie d'abord dans l'histoire littéraire à l'intervention des autorités religieuses ou politiques, donc à une restriction de la liberté de création venue d'en haut. Ici, nous avons affaire à une décision de l'éditeur, donc un acteur de la société civile, touchant non pas à l'expression d'un auteur vivant mais au patrimoine littéraire lui-même, à travers l'un des livres phares de la culture occidentale. Il s'agit donc d'une véritable réécriture sélective du passé à la tonalité orwellienne.

LA DIVINA
COMEDIA DI DANTE,
DI NVOVO ALLA SVA VERA
CON ARGOMENTI, ET
ALLEGORIE PER CIASCVN
Canto, & Apostille nel margine,
ET INDICE COPIOSISSIMO DI-
CON PRIVILEGIO.

PREMIÈRE ÉDITION AVEC L'ADJECTIF « DIVINA » DANS LE TITRE (1555).

Elle s'inscrit en fait parmi toute une série d'affaires récentes touchant les films, les livres, les programmes scolaires et universitaires : application d'une cancel culture qui proscrit tout ce qui est susceptible d'« offenser » une « sensibilité », ici celle des musulmans, qui n'ont pourtant en l'occurrence rien demandé.

Précisons toutefois qu'il s'agit ici non pas d'une traduction (il y en a de récentes et d'excellentes aux Pays-Bas comme ailleurs) mais d'une adaptation pour la jeunesse, spécialité de la très récente et très mineure maison d'édition néerlandaise Blossom Books, qui n'espérait sans doute pas une telle publicité. La traductrice-adaptatrice n'est d'ailleurs pas du tout une spécialiste de l'italien. Mais le fait qu'il s'agisse du deuxième incident à quelques semaines de distance, après la renonciation de la traduction du poème d'Amanda Gorman par une traductrice blanche, montre que la culture *woke* se répand aux Pays-Bas.

Q : Selon vous, s'agit-il d'une renonciation nécessaire dans le contexte actuel ?

R : Votre question pourrait justifier l'autocensure. Les menaces pesant sur tous ceux qui, de près ou de loin, s'interrogent sur l'islam, voire qui dénoncent le seul islamisme, doivent-elles y conduire ? C'est tout l'enjeu des suites de la tragédie de Samuel Paty : conduira-t-elle à une réaction ferme des partisans de la liberté d'expression ou au contraire au triomphe du nouveau politiquement correct, par une combinaison de peur et de lâcheté ? Mais il y a encore plus : toute cette agitation autour de la « sensibilité » des uns ou des autres repose en fait sur une profonde ignorance littéraire et historique, dont je constate les progrès chaque jour.

UN MASQUE SANITAIRE SUR LE BUSTE DE DANTE, À ROME, LE 10 NOVEMBRE 2020.

Ignorance, d'abord, de ce qu'est la littérature, qui est une « offense » permanente aux préjugés, aux conforts et aux enfermements de l'entre-soi, puisqu'elle est par définition l'ouverture à tous les possibles, la traversée imaginaire des « cercles » concentriques de la condition humaine, « l'appropriation », comme on dit aujourd'hui, par l'auteur comme par le lecteur d'autres destinées que la leur. Ignorance, ensuite, du texte de Dante qui envoie dans son Enfer quantité de papes et de héros, ainsi que des homosexuels, qui devraient donc eux aussi demander une épuration pour « ne pas être blessés ». Et faire de Dante un « islamophobe » avant la lettre fera sourire tous ceux qui connaissent les hommages rendus dans son poème à Saladin ou à Averroès. À quoi s'ajoute l'hypothèse, il est vrai controversée, que Dante s'est aussi inspiré de l'eschatologie musulmane. J'observe que, bien plus habilement, le pape François vient de saluer au même moment (celui du 700ème anniversaire de la mort de Dante) « *La Divine Comédie* » en rappelant au passage tous les hommages de ses prédécesseurs.

Enfin, ce livre, à la forte inspiration ésotérique, nourri de toute la mythologie antique et de la spiritualité chrétienne, tout en fourmillant de détails sur la réalité politique italienne des années 1300, s'oppose, dans son foisonnement même, à toute lecture réductrice et ouvre depuis des siècles la voie à quantité d'interprétations.

Q : Après une levée de boucliers, la maison d'édition a finalement réintégré le passage, en ajoutant une note de bas de page. Ces précautions vous semblent-elles nécessaires ?

R : Si l'on veut terminer sur une note positive, l'on peut quand même se réjouir qu'une maison d'édition mineure ait eu envie de proposer ce texte canonique aux jeunes générations, considérant donc qu'il y avait là un trésor à faire redécouvrir.

Si le passage sur Mahomet est finalement rétabli, on ne peut que s'en féliciter et, comme pour la question des statues et autres marqueurs de notre patrimoine, une explication – une « contextualisation » comme on dit aussi aujourd'hui – est très utile pour des générations qui n'ont quasiment plus de bagage historique ; et qui, prises dans le présentisme de notre postmodernité, n'ont plus le sens de la différence des temps.

STATUE DE DANTE ALIGHIERI PAR LE SCULPTEUR ITALIEN ENRICO PAZZI SUR LA PIAZZA SANTA CROCE À FLORENCE - VINCENZO PINTO/AFP.

Encore faut-il veiller de près à la rédaction de cette « contextualisation », qui consiste souvent à excuser nos « pauvres » prédécesseurs de ne pas avoir atteint notre excellence éthique. J'ai donc bien peur que cela ne remette pas vraiment en question l'anachronisme permanent que constitue la culture *woke*, qui revisite avec les valeurs d'aujourd'hui, sécateur moral en main, le passé, y compris le plus lointain. Le passé occidental, plus exactement, car, curieusement, personne ne semble « s'offenser » de l'homophobie, du racisme ou de la misogynie présente dans d'autres cultures. Cette sélectivité est à mes yeux le signe d'une entreprise politique et non scientifique, provenant d'abord des Occidentaux eux-mêmes, exclusivement tournée contre tout ce qui constitue le patrimoine occidental, dans ce qu'il faut bien appeler une forme de suicide culturel. Que les études classiques et l'héritage chrétien soient particulièrement visés en ce moment dans une civilisation fondée, comme disait Valéry, sur les héritages cumulés d'« Athènes, Rome et Jérusalem », en est la preuve indubitable. Or « *La Divine Comédie* » est sans doute l'une des expressions les plus symboliques et les plus achevées de ces trois héritages, magistralement croisés et réinterprétés par Dante.

Mais comme, encore une fois, je tenais à terminer sur une note positive, constatons que le rétablissement du passage sur Mahomet dans la nouvelle adaptation néerlandaise, après le retour – contextualisé, bien sûr ! – d'Autant en emporte le vent dans le catalogue de HBO, montre que les réactions de l'opinion ont leur effet. C'est du moins l'espoir auquel je veux me raccrocher. À moins que les experts *woke* ne viennent nous expliquer que la division et le conflit entre Guelfes blancs et Guelfes noirs, auquel Dante prit une part active (qui faillit lui coûter la vie), avaient une dimension raciale évidente… D'autant que Dante avait pris le parti des « Blancs » !

DEVOIR DE MÉMOIRE

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

Notre société fait peu de cas de l'Histoire et il n'est guère étonnant, dans ce monde pourtant ultramédiatisé, que seule la chaîne Arte ait programmé le récit d'un événement aussi emblématique que la Commune de Paris, à l'occasion de son cent cinquantième anniversaire.

Pourtant, à bien y réfléchir, tant pendant la Commune de Paris qu'aux moments forts de mai-juin 1968, les pavés ont été le symbole concret de mouvements révolutionnaires, pour construire une autre société et créer une république sociale et démocratique en 1871, pour renverser l'ordre existant et construire, sans attendre, une autre vie, en 1968.

Les pavés, porteurs d'idées et d'espoir, voilà qui doit interpeler notre conscience.

BARRICADE DE LA RUE SAINT-SÉBASTIEN - PARIS 11ÈME.

150ÈME ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS

Dernier épisode révolutionnaire d'un cycle ouvert en 1789, la Commune de Paris est, avant tout, le fruit d'une amère défaite et un traumatisme que la France aura bien du mal à digérer.

En juillet 1870, les manœuvres du chancelier, Otto von Bismarck, qui rêve d'unifier la myriade d'États allemands et qui sait qu'une guerre extérieure est le meilleur moyen pour souder ceux-ci autour de la bannière prussienne, poussent – c'est l'épisode de la dépêche d'Ems – l'empereur Napoléon III à déclarer à la Prusse une guerre qui le conduit rapidement à la défaite, ou plutôt, comme le décrit si brillamment Emile Zola à « La Débâcle », et à la capitulation le 2 septembre à Sedan.

Cette conclusion tragique provoque la chute du Second Empire

NAPOLÉON III (1808-1873).

OTTO VON BISMARCK (1815-1898).

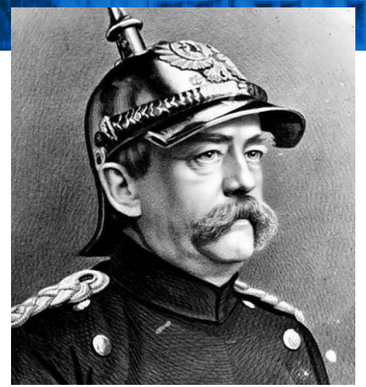

LÉON GAMBETTA (1838-1882).

qui ne survit pas à l'immense sentiment de détresse, de frustration et de honte ressenti, né de l'effondrement brutal d'une armée pourtant réputée la première au monde. C'est oublier que, dans cette France cocardière, qui en restée aux souvenirs de son ancienne gloire, le neveu ne vaut pas l'oncle.

C'est chose faite, le 4 septembre 1870, avec la proclamation par Léon Gambetta, de la Troisième République et l'installation d'un « Gouvernement de Défense Nationale », composé de républicains.

À cette date, la guerre se poursuit et, à partir du 18 septembre, Paris est assiégée par les troupes allemandes. Dans la Ville, peuplée pour moitié par des ouvriers, qui, selon les dires du baron Haussmann, « *vivent dans une pauvreté voisine de l'indigence* », l'atmosphère, alimentée par les privations et par l'inaction militaire du gouvernement, est explosive.

Le 30 octobre, les Parisiens, exaspérés en apprenant la reddition infâmante des troupes intactes du maréchal Bazaine, et le début des négociations par le gouvernement provisoire d'un armistice, marchent sur l'Hôtel de Ville pour manifester son opposition à la politique défaitiste du gouvernement, une première sédition, qui tourne court et qui, bien que se déroulant sans violence, constitue néanmoins un sérieux avertissement pour l'orléaniste Adolphe Thiers, futur chef de l'exécutif, qui deviendra bientôt, sous la plume d'Emile Zola, « Le légendaire assassin de Paris ».

Le 23 janvier 1871, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Défense Nationale, rencontre à Versailles, le chancelier allemand Bismarck, qui lui fait connaître les exigences de la convention d'armistice, à savoir notamment que la France doit procéder à des élections pour la former, une assemblée devant ratifier la paix, et, surtout, mesure qui exaspère, au plus haut point, les Parisiens, qui continuent à défendre la Ville, bombardée depuis le début de l'année, la convention prévoit l'occupation partielle de la Capitale.

Le 25 janvier, le Gouvernement de Défense Nationale donne son accord sur les conditions de l'armistice, et s'empresse dans la précipitation d'organiser des élections pour ratifier au plus vite l'armistice.

Le 8 février, ces élections envoient à l'Assemblée nationale une très large majorité de monarchistes et de conservateurs, qui

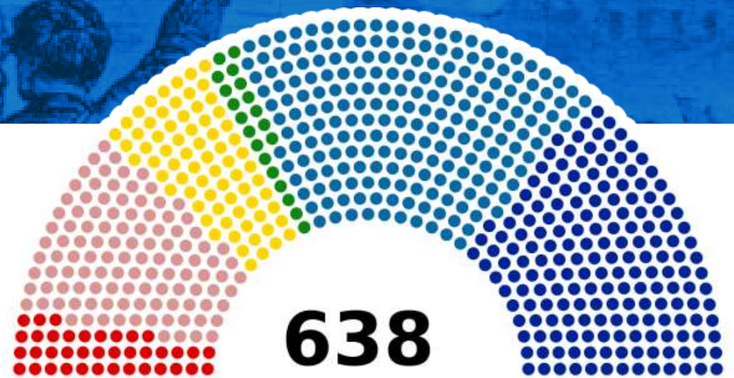

profitent du vote massif de la paysannerie, favorable à la paix, et à peine 150 républicains, dont seulement 40 « radicaux » proches de Gambetta, sur les 638 députés.

Les Parisiens, dont tous les élus sont des républicains, souvent extrémistes, sont particulièrement méfiants envers cette nouvelle Assemblée, qualifiée d' « Assemblée des ruraux », craignant de se voir une nouvelle fois frustrés des bénéfices de « leur » révolution de septembre et du renversement du Second Empire, échaudé par le fait qu'après les journées révolutionnaires parisiennes de juillet 1830 et après celles de février 1848, les classes aisées avaient confisqué le pouvoir politique à leur profit, en installant la Monarchie de juillet et le Second Empire.

La tension s'accroît encore lorsque le gouvernement nomme trois bonapartistes aux postes clé de la Ville et que l'Assemblée, présidée par Adolphe Thiers, méfiante du Paris populaire toujours prêt à s'enflammer, décide de s'exiler à Bordeaux où elle ratifie, le 26 février, par 546 contre 107, les préliminaires d'un traité de paix définitif avec l'Empire allemand, lequel stipule de nouvelles exigences, dont la cession de l'Alsace et de la Lorraine et le paiement d'une indemnité de guerre de cinq milliards de francs !

Le 10 mars, des décisions de l'Assemblée, qui a rejoint Versailles, symbole de l'absolutisme royal, exacerbent un peu plus encore les tensions avec les habitants de la Capitale, lorsqu'elle vote des mesures qui menacent de faillite ou de poursuites judiciaires près de 150 000 personnes, la suppression de la solde quotidienne de 1,50 franc des soldats de la Garde Nationale, que le siège a réduit au chômage, les privant du coup de leur seule source de revenus, et surtout le désarmement des Parisiens, en leur soustrayant les 227 canons, qu'ils ont payés de leurs deniers et qui sont entreposés à Belleville et à Montmartre.

Il est vrai que cette politique reflète bien les sentiments de la majorité des députés de l'Assemblée et des membres du gouvernement, qui, malgré les discours de façade, ne croient pas possible, ni surtout désirable, de poursuivre la guerre et de défendre Paris, car, à leurs yeux, la Garde Nationale, composée de 200 000 travailleurs armés, constitue une menace bien plus grande pour les intérêts des capitalistes français que l'armée étrangère aux portes de la cité, et ils comptent d'abord sur les effets économiques et sociaux désastreux du siège pour refroidir la résistance des Parisiens.

Toutefois, avec ces décisions, la coupe est pleine et les Parisiens, qui se sentent directement menacés et sans défense vis-à-vis d'éventuelles attaques des troupes gouvernementales, à l'instar de ce qui s'était passé en juin 1848, refusent alors de se laisser désarmer et veulent ouvrir une nouvelle ère politique et sociale.

Le 17 mars 1871, Thiers, qui évalue mal l'état d'esprit des Parisiens, envoie la troupe au cours de la nuit s'emparer des canons de la butte Montmartre, ce qui, selon les écrits de Victor Hugo « jette l'étincelle sur la poudrière ».

C'est le début de l'insurrection et malgré une ultime conciliation menée par les élus parisiens, maires et députés, la rupture entre le gouvernement légal et les insurgés est consommée.

Commence alors l'expérience de la Commune.

Alors que Thiers et les autorités légales gagnent Versailles avec 100 000 Parisiens venant des quartiers aisés et à Paris, c'est le Comité central de la Garde Nationale qui détient le pouvoir de fait, mais surpris de cette facile victoire et peu enclin à assumer les responsabilités politiques, il décide rapidement d'organiser de nouvelles élections municipales qu'il fixe au 26 mars.

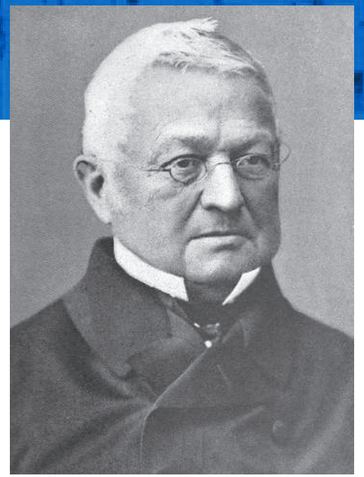

ADOLPHE THIERS (1797-1877).

A l'issue du scrutin, toutes les tendances politiques républicaines et socialistes sont représentées, parmi les 60 conseillers élus au Conseil de la Commune, jacobins, indépendants et blanquistes, étant majoritaires face aux radicaux, avant-gardistes, collectivistes, proudhoniens et même anarchistes.

Dès son installation, la Commune, qui va administrer Paris jusqu'au 20 mai, prend de nombreuses mesures, qui seront appliquées pendant les 72 journées d'une intense activité législative.

Des mesures :

qui règlent d'abord les questions qui sont à l'origine du soulèvement du 18 mars, remettant les loyers non payés d'octobre 1870 à avril 1871, qui ne sont tout simplement plus redevables, suspendant les poursuites concernant les échéances non payées,... ;

qui organisent la solidarité envers les veuves et les orphelins des gardes nationaux tués au combat entre le 8 et 10 avril, réquisitionnant les logements vacants au profit des sinistrés des bombardements allemands et versaillais ;

qui instaurent, suite au blocus imposé par Thiers, des ventes publiques de pommes de terre, créent des boucheries et des cantines municipales destinées à soulager le budget des familles, organisent des distributions de repas ;

qui confirment, renouant avec l'esprit de la constitution de 1793, la responsabilité personnelle des membres de l'assemblée municipale et ouvrent la citoyenneté aux étrangers ;

qui se préoccupent aussi d'améliorer la condition des prolétaires, en réquisitionnant les ateliers abandonnés pour les remettre à des coopératives ouvrières après indemnisation du propriétaire, limitant la journée de travail à 10 heures, remplaçant les bureaux de placement privés, agissant bien souvent comme des « négriers », par des bureaux municipaux, interdisant le travail de nuit dans les boulangeries, les amendes patronales et les retenues sur salaires ;

qui touchent la vie sociétale, reconnaissant l'union libre, versant une pension aux veuves de fédérés mariées ou non, ainsi qu'à leurs enfants légitimes ou naturels, interdisant la prostitution, mettant en place un début d'égalité salariale, réaffirmant la liberté de la presse, autorisant la parution des journaux anti-communards et, pour tempérer l'activité répressive de la Sûreté générale, interdisant les perquisitions et réquisitions sans mandat, réformant l'enseignement primaire et professionnel, laïcisation de l'école en interdisant l'enseignement de la religion et les signes religieux chrétiens dans les salles de classe.

Quant aux cultes, la Commune rompt avec le Concordat de 1801 qui faisait du catholicisme, trop lié au régime impérial et aux conservateurs, « la religion de la majorité des Français », et, revigoré par la propagande blanquiste, d'un athéisme militant, décrète la séparation de l'Église et de l'État, supprime le budget des cultes et déclare les biens dits de main-morte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles ou immeubles, propriétés nationales.

Ceci étant, sur le terrain, la lutte inégale commence entre les insurgés et les « Versaillais », dont les troupes régulières qui obéissent au gouvernement de Thiers, sont renforcées par les prisonniers de guerre que Bismarck, désireux de mettre fin au plus vite aux hostilités et de désarmer Paris, libère.

Dès le 1er avril, Thiers peut donc aligner une armée de 130 000 hommes, commandés par le vaincu de Sedan, le maréchal de Mac Mahon, des soldats de métier aguerris par un service militaire de 7 ans et, en grande majorité, issus des milieux paysans, les conseils de révision écartant la plupart des jeunes ouvriers pour « déficience physique », en raison de leurs pénibles conditions de travail dans l'industrie.

Le 5 avril, la Commune décrète à son tour la mobilisation comme volontaires des jeunes gens de 17 à 19 ans et en service obligatoire des célibataires et hommes mariés de 19 à 40 ans, des Parisiens qui n'ont guère d'expérience militaire et qui, animés d'ardeur républicaine, sont cependant assez réticents à la discipline, volontiers frondeurs et commandés par des officiers, qui, à quelques exceptions près, sont élus plus sur leurs convictions que sur leurs capacités à diriger des soldats.

Si la Garde Nationale estime disposer de 170 000 hommes en armes, ce n'est en vérité que sur 20 000 combattants actifs, expérimentés et disciplinés, que la Commune peut compter, le niveau d'implication des insurgés variant beaucoup de l'un à l'autre...

Les combats, assortis de destructions, et d'exécutions sommaires dans les 2 camps, se poursuivent jusqu'au 21 mai, où les Versaillais commencent à investir le centre stratégique de la Ville : c'est le début de la *Semaine sanglante*.

Le 27 mai, alors que seul le quartier de Belleville résiste encore et que les canons communards tirent leurs dernières munitions depuis les hauteurs des Buttes-Chaumont, au Père-Lachaise, on se bat au corps à corps, à l'arme blanche entre les tombes. Vers la fin de l'après-midi, les Versaillais qui se sont rendus maîtres du cimetière, fusillent les 147 fédérés survivants le dos au mur d'enceinte, qui deviendra pour la postérité, le « mur des Fédérés ».

Le dimanche 28, en début d'après-midi, les Versaillais prennent la dernière barricade des Communards.

PLAQUE COMMÉMORATIVE POSÉE LE 28 MAI 1991.

La cause est alors entendue et c'est l'heure du bilan.

Une fois les combats terminés, la répression est impitoyable, cruelle et arbitraire. On assassine partout. Des hommes, des femmes, des enfants, dont les mains noires font penser qu'ils ont manipulé de la poudre, sont collés au mur.

JULES VALLÈS (1832-1885).

Les journaux qui commencent à reparaître incitent au « grand nettoyage ». Des femmes du monde molestent les prisonniers. L'exaspération des vainqueurs atteint son paroxysme malgré l'appel de Versailles, dont on dit qu'il ordonne la fin des exécutions. Le sang coule à flots.

L'Assemblée nationale déclare alors qu'elle a bien mérité de la patrie.

Une nouvelle ère commence… et avec elle, une série de lieux communs auxquels les récentes études en histoire contemporaine tentent de tordre le cou.

D'abord, si la Commune de Paris est souvent associée à l'idée d'un moment de chaos intense, la Ville faisant front, le 18 mars 1871, contre le pouvoir central et si les 72 jours que durera cet épisode sont bien à ranger du côté d'un moment d'intense bouleversement, tant au plan politique, moral, et quotidien, cette vision paroxystique a beaucoup à voir avec l'image des barricades et de la *Semaine sanglante*, du 21 au 28 mai 1871, alors, qu'en réalité, les archives révèlent qu'adhérer à la Commune de Paris, et en défendre les objectifs au plan des idées, ne fut pas seulement prendre les armes, mais participer à la construction d'un nouvel horizon, celui d' une république sociale éthique, qui repose sur une morale collective, au sein de laquelle chaque citoyen est digne de foi, loyal et bon travailleur.

Ensuite, si pour Karl Marx (1818-1883), la Commune de Paris fut « la première révolution du prolétariat, le sphinx qui met l'entendement bourgeois à si rude épreuve », et si, Friedrich Engels (1820-1895) y voit également une forme achevée de dictature du prolétariat, rien n'est moins sûr.

En effet, le gros des Communards et Communardes fédérés sont issus, non pas des franges les plus dépourvues de la population parisienne, mais d'une forme d'aristocratie ouvrière, politisée, soutenue par de nombreux intellectuels comme le journaliste et écrivain Jules Vallès, auteur de la trilogie « L'Enfant, Le Bachelier, L'Insurgé » et le peintre Gustave Courbet, auteur du tableau « L'origine du monde ».

Quant au mausolée élevé à la Commune, il semble bien qu'il faille le repenser sur base de deux interrogations : la Commune de Paris a-t-elle été le crépuscule des révolutions du XIX^{ème} siècle ou l'aurore du mouvement ouvrier moderne ? Ses références multiples aux révolutions de 1848, 1830,

GUSTAVE COURBET (1819-1877).

1792-1793 suggèrent qu'elle serait le dernier avatar de ce long cycle révolutionnaire, avant que la Révolution ne "rentre au port", selon la fameuse formule de François Furet, et se sépare de l'idée républicaine. En revanche, considérée comme la première révolution ouvrière à caractère socialiste de l'histoire, la Commune semble ouvrir la voie aux révolutions « modernes », censées être plus structurées en termes d'organisation et d'idéologie.

Encore, parmi les quelques fictions historiques qui voyagent au sujet de la Commune de Paris, on croise souvent dans des eaux floues l'idée que 1871 aurait été en quelque sorte l'année de la femme, symbolisée par la personnalité de Louise Michel (1830-1905).

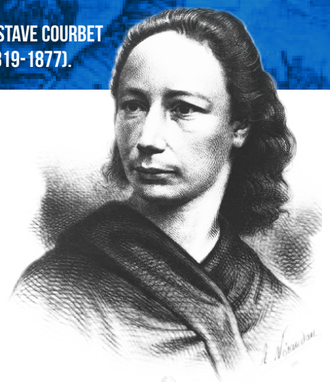

LOUISE MICHEL (1830-1905).

Force est cependant de constater que celles qu'on appelle « citoyennes » et qui, pendant la Commune, participent activement aux débats de la vie démocratique, ne bénéficient pas du droit de vote et ne sont pas éligibles au début de l'insurrection et ne l'auront pas davantage à l'issue de la *Semaine sanglante*. Certains le justifient par la brièveté de l'épisode communal mais il est cependant vrai que la question n'a jamais été abordée alors que des débats ont existé en haut lieu pour savoir, par exemple, s'il était juste et légitime qu'un étranger puisse se faire élire membre de la Commune, alors qu'il n'aurait pas même la nationalité française.

Quoi qu'il en soit, si la Commune a souvent été revendiquée comme modèle par la gauche marxiste, l'extrême gauche et les anarchistes, il n'en reste pas moins vrai, que la Commune, malgré sa brièveté, a inspiré par son exemplarité Lénine, Mao, la Révolution espagnole,… , et que les Communards incarnent, dans la mémoire collective, une grande cause, la plus grande de toutes peut-être : celle d'une société jaillie du plus profond d'eux-mêmes, où la justice, l'égalité, la liberté n'auraient plus été des mots vides de sens.

Une utopie, sans doute, mais aussi une grande espérance qui dépassait de beaucoup les Communards, et dont ils furent à la fois acteurs et martyrs.

RACISME, UN MAL ENDÉMIQUE ?

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

Le policier blanc Derek Chauvin accusé du meurtre de l'Afro-Américain George Floyd, interpellé pour une infraction mineure le 25 mai 2020 à *Minneapolis*, qui avait soulevé une indignation partout dans le monde, a été reconnu coupable de meurtre.

Une condamnation, qui constitue un événement historique, un tournant dans l'histoire des États-Unis. Alors, ce racisme, un phénomène purement américain ?

Voyons ensemble quelle est la situation en Belgique et quelles sont les origines de ce mal endémique ?

« BLACK LIVES MATTER » MADE IN BELGIUM

Ce drame a rallumé la flamme de l'antiracisme qui, aux quatre coins du monde, a vu fleurir le slogan *Black Lives Matter* (*les vies noires comptent*).

Il n'est pourtant qu'un des nombreux épisodes, qui secouent non seulement les États-Unis mais aussi les populations des états démocratiques partout dans le monde, jetant à nouveau une lumière crue sur le racisme.

Et quand on dit racisme, il est intéressant d'en référer à la définition selon laquelle « *Le racisme comprend des idéologies et des pratiques basées sur la construction de groupes sociaux, classés selon leur origine et leur provenance, auxquels sont attribuées des caractéristiques collectives évaluées implicitement ou explicitement et considérées comme difficilement modifiables, voire pas du tout* ».

Une définition, qui a le mérite d'élargir la sphère d'application du terme « racisme », qui concerne non seulement les « races biologiques », par exemple les « Noirs », mais également tous les groupes ethniques considérés comme différents, tels que les homosexuels.

En effet, les exemples de racisme fourmillent allant des simples injures – « sale nègre », « sale arabe », « sale flamand » - aux voies de fait - passages à tabac et d'actes à l'encontre d'hommes

MANIFESTATION À LIÈGE EN JUIN 2020.

présumés homosexuels ou bisexuels en Tchétchénie, répression et enfermement des objecteurs de conscience en Russie, assassinats de citoyens noirs par la police américaine – sans oublier les faits de racisme structurel qui pousse les enfants d'immigrés dans les filières de l'enseignement technique ou de l'enseignement professionnel ou encore le Code du travail, en France, qui stipule que la religion n'est pas prise en compte dans les aménagements obligatoires auxquels les employeurs doivent se soumettre, ce qui pose problème aux travailleurs musulmans en période de ramadan.

Autre exemple, ô combien symbolique.

Si le football, sport qu'on appelle en anglais le « *beautifulgame* », en offrant leur chance à des joueurs provenant des milieux des plus divers, constitue une magnifique illustration tangible de l'égalité des chances et de la méritocratie, il renferme un paradoxe en ce que des spectateurs, loin de se contenter d'adresser à leur équipe des encouragements exubérants et emphatiques, abusent de propos dénigrants et insultants à caractère raciste ou discriminatoire à l'égard des adversaires.

On se souvient de la banderole de la honte, déployée au stade de France par les supporters du Paris Saint-Germain à l'adresse des Lensois : « *Pédophiles, chômeurs, consanguins, bienvenue chez les Ch'tis* ».

Et la liste de ces quelques exemples est loin, très loin même, d'être exhaustive.

Aucun pays n'est d'ailleurs épargné par ce fléau.

Ainsi, en Belgique, et plus particulièrement en Flandre, souvenons-nous de l'affaire de la firme Feryn, située à Kapelle-op-den-Bos et spécialisée dans l'installation de portes électriques basculantes a récemment fait les titres des médias en raison de son refus d'engager des travailleurs d'origine étrangère.

Si elle a dû revoir sa position sous l'effet de fortes pressions de l'opinion publique, elle continue à jouir du soutien de certains membres de la société civile, la caravane bleue aux couleurs de la firme étant spontanément applaudie non pas par admiration pour les mollets musclés des coureurs cyclistes mais pour saluer la gestion du personnel chez Feryn !

De même, il n'échappera à personne que l'avertissement « La direction se réserve le droit d'entrée », qui orne la porte de nombreuses discothèques et autres endroits de sortie les boîtes de nuit, n'est qu'un alibi, qui sert aux exploitants pour sélectionner leurs clients en fonction de leur origine.

Toutefois, ce sont les événements racistes envers les Noirs, qui se sont multipliés chez nous qui mobilisent le plus les mouvements de protestation.

Ainsi :

> l'incident lors du festival musical Pukkelpop, qui, depuis 32 ans, accueille des milliers de jeunes à Hasselt dans le Limbourg, et durant lequel des jeunes scouts ont scandé un chant colonial, « Coupons des mains, le Congo est à nous »,

face à deux jeunes filles afro-descendantes ;

les insultes racistes adressées à la souriante présentatrice de la météo à la RTBF, Cécile Djunga, qui était censée symboliser - mythe ou réalité - la diversité dans les médias ;

la polémique suscitée par la traditionnelle « Sortie des Nègres », représentant la libération du Congo durant les années 1960, qui fait partie du cortège folklorique de la ducasse de Deux-Acren dans l'entité de Lessines, etc.

C'est pourquoi, bien que le racisme ne vise pas que la communauté noire – voir les relents antisémites du carnaval d'Alost -, à l'heure actuelle, on s'agite beaucoup autour du rôle colonial des Belges et, plus particulièrement, sur celui de Léopold II, présenté par certains comme un souverain visionnaire et par d'autres comme un tyran sanguinaire.

Avec cette question, faut-il déboulonner les statues de Léopold II ?

Il faut d'abord savoir reconnaître que les révolutions culturelles, religieuses, politiques, se sont toujours accompagnées dans l'histoire de l'humanité de manifestations iconoclastes.

Statues renversées ou brisées, portraits lacérés, monuments et symboles politiques, croix gammée, faucille et marteau, ou religieux fracassés ou incendiés, ont constamment témoigné d'une volonté de rupture avec un passé honni.

Il n'en va pas autrement avec les monuments qui glorifient des leaders charismatiques ou les colonisateurs. Faut-il pour autant déboulonner les statues d'un Jules Destrée parfois antisémite, ou d'un Léopold II, complice d'un système colonial brutal ?

Si certains s'y opposent, ils pensent d'abord qu'expliquer n'est pas excuser, ensuite qu'il est essentiel d'éclairer, sans fausse pudeur et sans nationalisme outré, les diverses facettes de leur action.

Et en l'occurrence, évoquer le passé de notre colonie nous permettra peut-être de mieux contextualiser le débat sur un sujet, certes sensible, mais qui fait, qu'on le veuille ou non, partie de notre histoire, avec ses parts d'ombre, au même titre que Napoléon, l'empereur va-t-en guerre qui mit l'Europe à feu et à sang, fait partie de l'histoire de France.

En effet, force est donc de constater qu'aujourd'hui, en dépit des lois qui punissent le racisme, il tue encore, discrimine, humilie sur tous les continents, et que des millions d'hommes, femmes et enfants en subissent encore les méfaits.

Cette impuissance à protéger concrètement les victimes de discrimination est inacceptable, ce qui implique de combattre toutes les attitudes et toutes les politiques de rejet, d'exclusion, de persécution et d'épuration ethnique, alors que l'islamophobie se déchaîne, que la négrophobie perdure, et que, dans la crise des migrants dont on sait qu'elle n'est pas éphémère, les discours violents d'exclusion font florès ?

D'autant que si l'on ne réagit pas, la situation ne risque pas de s'arranger, un récent sondage montrant que 40 % des personnes interrogées étaient racistes, à des degrés divers...

Alors comment lutter contre le racisme ?

Etre d'abord conscient que, non seulement, il n'y a nulle recette miracle, aucune baguette magique, pour lutter contre le racisme, mais qu'en plus, avoir raison de défendre ce qui est bien, ce n'est pas convaincre.

Et pour convaincre, il faut passer par le chemin de la connaissance, celle que Victor Hugo résumait ainsi : « L'éducation, c'est la famille qui la donne ; l'instruction, c'est l'État qui la doit ».

Il est vrai que « Pour prévoir l'avenir, il faut connaître le passé », comme l'écrivait Machiavel.

Or, rares sont ceux qui connaissent encore aujourd'hui Victor Schœlcher, Rosa Parks ou tant d'autres ?

Une méconnaissance qui traduit l'ambivalence de notre société, laquelle condamne officiellement avec force et vigueur le racisme et les discriminations, mais qui dans sa pratique, notamment via l'enseignement, peine à contrer les stéréotypes et les préjugés racistes et à lutter contre des processus insidieux de discriminations.

SPORT ET SOCIÉTÉ : UNE RELATION ÉTHIQUE ?

C'est loin le Qatar ! Et puis, ce n'est pas pour tout de suite ! Et ça ne nous concerne pas directement ! On en a bien assez avec la crise sanitaire et cette satanée Covid…

Et pourtant, on commence à réagir de par le monde et, singulièrement, dans le monde du football, les fédérations norvégienne, allemande, belge,… s'insurgeant et menaçant de boycotter l'événement, alors que chez la FIFA, la Fédération Internationale, c'est le règne de l'omerta.

C'est que cette Coupe du monde tant attendue débouche sur un désastre humain et écologique, qui ne doit pas nous laisser indifférents.

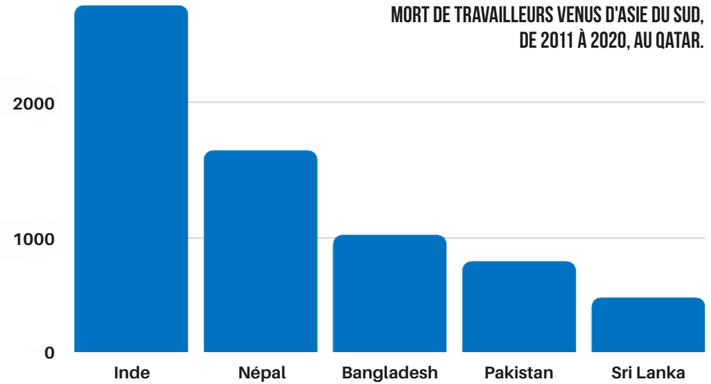

Plus de 6 500 personnes migrantes sont mortes depuis que la Coupe du monde 2022 a été attribuée au Qatar (Source : The Guardian).

LA COUPE DE MONDE DE FOOTBALL AU QATAR EN 2022 : UN DÉSASTRE HUMAIN ET ÉCOLOGIQUE

Attendue par des dizaines de millions de personnes, la Coupe du monde de football 2022 aura lieu au Qatar. Mais, cette grande « Fête » sportive, entachée de soupçons de corruption, peine à cacher des centaines d'ouvriers morts sur les chantiers de construction. Sans compter des perspectives écologiques désastreuses.

Cette compétition, qui oppose les meilleurs joueurs du monde,

ARTICLE ADAPTÉ DES TEXTES DE **JULIEN COLLOMB** ET **LOIC BÉCART** PARU DANS *L'UNION* DU 29 MARS 2021 ET D'**ALEXANDRE-REZA KOKABI** DANS *REPORTERRE* DU 19 MARS 2021.

se déroulera en novembre et en décembre 2022. Elle se jouera au Qatar, un petit pays de la péninsule arabique, où l'équipe de France, tenante du titre, va défendre son titre.

Mais, en dehors des terrains, un parfum de scandale flotte autour de ce Mondial. La compétition a été attribuée au Qatar sur fond de corruption présumée et d'arrangements, mais, surtout, le Mondial représente, avant même son coup d'envoi, un véritable désastre humain et écologique.

Plus de 6 500 ouvriers originaires d'Inde, du Pakistan, du Népal, du Bangladesh et du Sri Lanka sont morts au Qatar depuis que le pays a obtenu l'organisation de la Coupe du monde 2022, il y a dix ans.

« La Coupe du monde au Qatar est un immense cimetière », et « Il ne s'agit malheureusement pas d'un scoop », car, « Depuis au moins huit ans, des ONG, des syndicats et la presse internationale alertent sur la situation de ces ouvriers sacrifiés ».

L'ÉQUIPE DE NORVÈGE ET LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS.

En effet, l'année de l'attribution de la Coupe du monde, le Qatar, non seulement rénove ou construit de nouveaux stades, mais bâtit des aéroports, des routes, son premier réseau de métro, des hôtels et même une nouvelle ville, Lusail, d'une capacité d'accueil de 250 000 habitants.

Pour ce faire « Une proportion très importante des travailleurs migrants sont morts depuis 2011 », nombre de ces décès étant causés par des accidents cardiovasculaires et les effets de l'exposition prolongée des ouvriers aux fortes chaleurs.

Dès lors se pose la question de savoir si il est « sérieusement possible de tolérer que des milliers de personnes crèvent de chaud ou d'accident uniquement pour que se tienne dans les temps une compétition de football ? ».

Et de dénoncer l'apathie des fédérations alors qu' « on parle là de milliers de cadavres qui sont entassés sous les yeux du football mondial ».

Cependant, certains clubs norvégiens ont sommé leur fédération de se positionner en faveur d'un boycott. « Le fait que la corruption, l'esclavage moderne et un nombre élevé de morts soient à la base de cet événement, n'est absolument pas acceptable ».

Reste que cette fédération à l'influence limitée vient d'être suivie par l'Allemagne, poids lourd du foot international, les Pays-Bas et par la Belgique, première au classement mondial.

Par ailleurs, « L'idée parfois défendue d'une Coupe du monde totalement écologique est avant tout une action de communication : le Mondial 2022 sera, au contraire, profondément antiécologique ».

En effet, pour redorer l'image de la compétition, la Fédération internationale de football et le Qatar mettent en avant des « solutions environnementales innovantes » et des stades écolos, dont la construction « réduira l'empreinte carbone ».

APRÈS LA NORVÈGE, L'ALLEMAGNE ET LES PAYS-BAS, LES DIABLES ROUGES PROTESTENT À LEUR TOUR EN FAVEUR DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU QATAR, LORS DE LEUR MATCH CONTRE LA BIÉLORUSSIE LE 30 MARS DERNIER.

Pourtant, le pedigree climatique du pays est lourd, le pays étant celui qui rejette le plus de CO2 par personne dans l'atmosphère, avec 37 tonnes par habitant en 2017, alors que la moyenne par habitant est de 10 tonnes en Belgique.

Il est vrai qu' « avec ses villes au milieu du désert, le Qatar est un miroir grossissant des maux de notre société en matière de gestion des ressources et que, dans un espace réduit, ce pays concentre toutes les dérives d'une société du spectacle, des dérives consuméristes ».

VUE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION DU LUSAIL STADIUM,
À UNE VINGTAINE DE KILOMÈTRES DE DOHA, LA CAPITALE DU QATAR, FIN DÉCEMBRE 2019.

A ces critiques, s'ajoute le fait que les « conditions météorologiques sont inadaptées pour la pratique du football de très haut niveau », avec des températures qui, en novembre et décembre, avoisineront encore, au minimum, les 25 °C.

De sorte qu'un système de climatisation géant sera installé dans chacun des stades, pour éviter que les joueurs et les spectateurs ne suffoquent en cas de fortes chaleurs, ce qui va « générer, par nature, des dépenses énergétiques significatives », sachant que « que l'essentiel de l'électricité produite au Qatar l'est au moyen de centrales thermiques ».

Face à ces constats se pose alors la question de savoir s'il faut ou non boycotter cette Coupe du monde ?

Ce ne serait pas la première puisque, par le passé, des boycotts de grandes compétitions sportives, certes rares, ont existé, essentiellement, il est vrai, pour des motifs géopolitiques : aux JO de Moscou en 1980, boudés par les États-Unis et leurs alliés en raison de l'invasion de l'Afghanistan par le régime soviétique, aux JO de Los Angeles quatre ans plus tard par les pays du bloc de l'Est alors que l'Afrique du Sud en était exclue de 1962 à 1992 en raison de l'opposition internationale à l'apartheid.

Soyons clairs, vu les intérêts financiers et sportifs en jeu, le boycott reste peu probable, d'autant que si l'on se réfère au règlement de la Fifa, les sélections nationales s'exposeraient à d'éventuelles sanctions, pouvant aller jusqu'à une disqualification de la prochaine édition.

Il n'empêche qu'être un amoureux fou du ballon rond, n'interdit pas, au nom du respect des droits de l'homme, de s'indigner de voir des stades hérités de cimetières.

Quant à l'image, « le football à visage humain », véhiculée par la Fédération internationale, on est loin, très loin du compte ...

NUMÉRIQUE, LE MEILLEUR ET SURTOUT LE PIRE

PIERRE JASSOGNE, *ESPACE DE LIBERTÉS* N°495 DE JANVIER 2021.

Si vous n'êtes pas un amoureux trop regardant de l'orthographe et que vous fréquentez ce qu'on appelle les réseaux sociaux - Facebook, Twitter et autres -, vous n'aurez sans doute pas manqué d'être stupéfait et parfois horrifié par la violence des propos qui y sont publiés, souvent d'une manière lâchement anonyme, en toute impunité.

Racisme, radicalisme, homophobie, misogynie, harcèlement, insultes et menaces : les réseaux sociaux ont réveillé nos bas instincts. Une machine infernale qui risque de porter atteinte à la liberté d'expression et à la démocratie.

FACEBOOK, TWITTER, LES RÉSEAUX DE L'INCONSCIENCE

De la « violence augmentée » : c'est ainsi que la professeure de linguistique de l'ULB Laurence Rosier qualifie les flots d'insultes, qui s'inscrivent dans un espace virtuellement infini et qui s'appuient sur des chaînes de messages, des images, des vidéos parfois détournées… Selon elle, les réseaux sociaux présentent une capacité de violence verbale accrue. En outre, ces plateformes permettent que se déverse sur le Net une série de choses qu'il serait impossible d'affirmer dans le cadre de rapports interindividuels. « On a d'ailleurs connu une sorte d'inversion totale », constate Laurence Rosier « puisque avant, on exprimait des choses à l'oral, mais on ne les écrivait pas… ». Un phénomène fascinant et effrayant à analyser pour une linguiste, reconnait-elle. Raison pour laquelle Laurence Rosier plaide pour une éthique langagière qui invite chacun à réfléchir à ce qu'il dit. « Dans cette démarche, il y a une respon-

sabilité des personnages publics qui ont le devoir de policer leur langage, de ne pas s'autoriser les insultes et le mépris. Dans les espaces publics régulés entre les citoyens et les citoyennes, il doit aussi y avoir un respect et une éthique langagière ».

UNE HAINE ÉHONTÉE

Sauf que les réseaux sociaux, bien que publics, sont loin d'être régulés. Il suffit de voir les plaintes en hausse chaque année, comme Unia(1) le confirme dans son dernier rapport. Un phénomène particulièrement sensible depuis les élections de mai 2019 et la victoire du Vlaams Belang. Force est de constater que les gens recourent à un langage de plus en plus acerbe, dur et raciste sur les réseaux sociaux. Parmi les principales victimes : les étrangers, les femmes et les homosexuels. Toutefois, précise Unia, la haine sur les réseaux sociaux n'est pas moins exempte de sanctions que la haine en rue. Le cadre légal est le même pour tout type de discours de haine, que le lieu soit réel ou virtuel. « Un pseudonyme n'est pas synonyme d'impunité », rappelle Astrid Eichstädt, policy officer spécialiste des discours de haine chez Unia. « Il y a des utilisateurs de Facebook et de Twitter qui imaginent qu'ils peuvent semer impunément la haine en se cachant derrière un nom fictif. Après un premier précédent en 2018, la justice a une nouvelle fois fait clairement comprendre en 2019 qu'un pseudonyme ne signifie pas que tout est permis sur Internet. L'anonymat sur les réseaux sociaux n'est pas une couverture qui permet d'inciter publiquement à la discrimination, à la haine ou à la violence ».

PLANQUÉS DERRIÈRE L'ÉCRAN

Le fait de « liker » ce type de messages a néanmoins pour effet qu'ils sont repris par des algorithmes et encore plus mis en évidence. « En « likant » des messages racistes, on ne leur donne donc pas seulement notre approbation, on augmente leur visibilité et ils bénéficient d'une plus grande attention. Les messages racistes et les autres messages de haine connaissent une sorte de processus de normalisation et sont désormais postés et diffusés au grand jour, sans la moindre gêne ».

Les réactions qui ont suivi l'incendie à Bilzen en sont un exemple. Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2019, le feu a été volontairement mis dans un immeuble inoccupé de Bilzen qui devait accueillir des demandeurs d'asile à partir de décembre 2019. À la suite de ce fait divers, des messages présentant les incendiaires comme des « héros » méritant une médaille ont paru sur Facebook. « Longue vie aux incendiaires », a écrit quelqu'un.

Un autre a regretté qu'aucun demandeur d'asile ne se soit encore trouvé dans le bâtiment au moment de l'incendie. Il a également été suggéré à plusieurs reprises que « l'incendie pouvait être la solution à la problématique de l'asile et que le peuple devait prendre les choses en main ». Ces messages ont été « likés » à de nombreuses reprises. Le parquet du Limbourg a ouvert, de sa propre initiative, une instruction au sujet de ces messages. Unia a décidé de se joindre dans cette affaire comme partie civile, aussi bien pour les messages de haine que pour l'incendie volontaire. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'année écoulée.

BLOC CONTRE BLOC

« Les réseaux sociaux ont en effet réveillé nos bas instincts, et le contexte actuel favorise la haine. Le confinement crée énormément de frustration, de peur… Ces plateformes sont devenues un moyen pour de nombreux anonymes de se faire entendre », relève encore Astrid Eichstädt. Un constat partagé par Nicolas Baygert, professeur de communication politique

à l'IHECS : « Il y a un climat de défiance généralisé. Depuis plusieurs années, des événements, comme l'élection de Trump ou le Brexit, ont mis un coup de projecteur sur des poches d'individus qui n'étaient pas forcément décelables auparavant parce qu'elles sortaient du radar de l'espace public et des médias traditionnels ». Derrière ce coup de projecteur, le débat sur les réseaux sociaux s'est considérablement polarisé avec une radicalisation des opinions, et pas seulement extrémistes. « Cette dynamique haineuse est prompte à dézinguer l'adversaire, avec une logique de bloc contre bloc, et des visions du monde irréconciliables. Dès lors, la tendance actuelle est d'envisager les échanges, les interactions avec ceux qui ne pensent pas comme nous, tels des combats à mort ».

Pour le politologue, deux phases expliquent cette évolution, deux phases directement importées de la Silicon Valley et des États-Unis. D'une part, avec l'émergence des réseaux sociaux, il y a eu l'importation d'un nouveau cadre axiologique, à savoir une « américanisation » du débat public par l'impératif de transparence. « Cet esprit de transparence hériterait, selon certaines théories intéressantes, de l'éthique puritaine protestante ». Comme il n'y a rien à cacher, toute personne se réduit dès lors sur les réseaux sociaux à une série de critères, de goûts, de centres d'intérêt. « Cette profonde révolution de l'individualisme, basée sur une forme d'exhibitionnisme virtuel, est totalement rentrée dans nos mœurs, avec une mise en spectacle de soi, de ses opinions qui touchent autant les anonymes que les personnages publics ». L'autre phase, plus récente, concerne l'importation des luttes identitaires nées sur les campus américains. « Derrière tout cela, il y aurait une dynamique du ressentiment avec la volonté d'essentialiser les individus en fonction de leurs identités, et surtout leurs identités de minorité. Avec, au bout du compte, une guerre de tous contre tous où chacun camperait sur ses propres valeurs ».

Sur les réseaux sociaux, ce ressentiment agit comme un moteur. « Le dénominateur commun entre bon nombre de mobilisations contemporaines en ligne, c'est ce ressentiment, cette passion que certains considèrent comme une passion triste, une haine larvée, où une prétendue victime cherche à liquider un oppresseur désigné ». C'est la fameuse cancel culture, l'un des moteurs de la conversation en ligne, où l'objectif est l'effacement de l'adversaire. Mais parfois, l'« adversaire » décide de quitter le champ de bataille avant d'être totalement effacé. Ce fut le choix de la députée bruxelloise Margaux De Ré qui s'est retirée du réseau social Twitter, en raison du harcèlement qu'elle a subi sur la twittosphère : « J'essaie de bien faire mon travail et Twitter est le seul endroit où l'on me dit en permanence que je le fais mal. Cela ne m'arrive pas sur Instagram ou sur Facebook. Bien sûr, il y a des critiques sur le fond de mon travail, et c'est très sain démocratiquement. Mais ce n'est pas le cas sur Twitter, ce n'est pas possible d'y débattre sainement ».

Dans les tweets, il n'y a pas uniquement des remarques sur son travail de députée. Souvent, les propos dérapent vers des critiques qui la visent personnellement. Cet été, un internaute a même dévoilé son adresse et son numéro de téléphone. Le parti Écolo a investigué pour trouver des manières de lutter contre ce harcèlement en ligne, en matière de voies légales et de preuves à collecter. « C'est important parce que le harcèlement n'a commencé que quand je suis devenue une femme politique, il en va donc aussi de la responsabilité des partis. » Mais force est de constater qu'il reste difficile de porter plainte : « Beaucoup de propos tenus relèvent du délit de presse, ce qui signifie aller aux assises. L'autre difficulté est d'en conserver des preuves. Or, celles-ci peuvent disparaître rapidement. Il faut, à mes yeux, renforcer le pouvoir de la justice et de la police pour mieux suivre la problématique, mais aussi obliger les plateformes à respecter les limites de la liberté d'expression et refuser toute incitation à la haine sur leurs réseaux », poursuit la députée.

Elle est loin d'être la seule à avoir quitté la plateforme à l'oiseau bleu. Le 22 septembre dernier, Amnesty International affirmait dans un rapport que Twitter n'en faisait pas assez pour protéger ses utilisatrices. Malgré quelques améliorations sur la plateforme, l'organisation constate que les femmes s'y autocensurent. « La parole des femmes risque de se faire de plus en plus rare. C'est tout à fait inquiétant au niveau démocratique pour un espace d'expression ».

[1]Service public indépendant qui lutte contre la discrimination, promeut l'égalité et protège les droits fondamentaux.

TWITTER, L'OISEAU BLEU MISOGYNE.

UNION EUROPÉENNE : UNE TURQUIE DIFFICILE

VINCENT EIFFLING, *ESPACE DE LIBERTÉS* N°495 DE JANVIER 2021.

Ça chauffe entre Bruxelles et Ankara : les stratégies d'Erdoğan, cet ennemi de la laïcité, implantée dans ce pays musulman par Mustapha Kemal, ses nombreux empiétements sur les droits de l'homme et surtout sa politique étrangère, aboutissent à la prise en otage d'une UE qui peine à se montrer ferme. Décryptage.

CHARLES MICHEL, PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN, RECEP ERDOĞAN, PRÉSIDENT DE LA TURQUIE, ET URSULA VON DER LEYDEN, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

L'UNION EUROPÉENNE ET LE DILEMME TURC

Si, dans un premier temps, les tensions entre l'Union européenne et la Turquie se sont cristallisées du fait des évolutions politiques dans cet État, force est de constater qu'elles ont pris une nouvelle dimension ces dernières années, pour se manifester davantage sur le terrain des relations internationales. Aujourd'hui, la nouvelle politique étrangère turque reflète les évolutions politiques du pays : alors que l'AKP a entamé depuis une dizaine d'années un virage nationaliste, elle s'illustre désormais par un interventionnisme et un militarisme grandissants qui résultent d'une synthèse inédite entre nationalisme et islamisme. Le modèle initial de la négociation et du consensus a cédé la place à la confrontation et aux rapports de force.

En Syrie, l'armée turque occupe la zone frontalière kurde avec l'appui des milices islamistes de l'Armée nationale syrienne. Dans le Caucase, Ankara soutient Bakou contre l'ennemi traditionnel arménien, envoyant des miliciens islamistes dans la région, et ce au risque de « djihadiser » le conflit. En janvier 2020, la Turquie déploie des moyens militaires en Libye pour soutenir le gouvernement d'union nationale de Fayez

al-Sarraj, avec lequel Ankara a signé un accord stratégique en novembre 2019 portant sur le partage de leurs juridictions maritimes en Méditerranée. Cet accord turco-libyen représente la plus belle illustration du changement de style de la politique étrangère turque ainsi que de ses nouvelles ambitions. Il fait fi du droit international et de la concertation, tout comme il constitue une provocation pour Athènes dans la mesure où il cherche à imposer la souveraineté turque sur des eaux que se disputent la Grèce et la Turquie.

LA « PATRIE BLEUE » À L'ASSAUT

Cette question de la souveraineté en Méditerranée s'est ravivée ces dernières années à la suite de la découverte de gisements gaziers dans la région. Face à ce pactole potentiel, Erdoğan s'est fait le champion de la doctrine dite de la « Patrie bleue », pourtant initialement théorisée en 2006 par un ancien contre-amiral kémaliste, Cem Gürdeniz. Pour rappel, ce dernier a passé trois années en prison, de 2011 à 2014, avant d'être réhabilité lors du virage nationaliste de l'AKP.

Selon cette doctrine, la Turquie se doit d'asseoir sa domination sur les mers Méditerranée, Égée et Noire en développant ses capacités maritimes et en affirmant haut et fort ses ambitions envers les autres États riverains, quitte à recourir à la diplomatie de la canonnière. C'est ainsi que les provocations se sont accumulées

LA TURQUIE SOUHAITE ASSEOIR SA DOMINATION SUR LA MÉDITERRANÉE, QUITTE À CRÉER UN CONFLIT AVEC LA GRÈCE ET L'UNION EUROPÉENNE. © MUSTAFA CIFTCI/ANADOLU AGENCY/AFP.

dernièrement, avec par exemple la mise en œuvre de trois navires de prospections lancés à la recherche de gisements offshore, qui n'ont pas hésité à pénétrer dans les zones économiques exclusives de la Grèce et de Chypre, avec la tenue d'exercices militaires d'envergure aux abords des zones disputées, avec les références récurrentes à la « Patrie bleue » dans les discours politiques, etc.

En réaction, Athènes durcit le ton et renforce sa présence militaire dans ces mêmes zones. Le paradoxe de cette escalade réside dans le fait qu'elle survient entre deux États membres de l'OTAN. Le rôle de la Turquie au sein de l'alliance est dès lors remis en question par certains : certes, Ankara constitue une porte d'entrée stratégique au Moyen-Orient, dans le Caucase, sur la mer Noire et dans le bassin caspien, mais elle semble de plus en plus suivre sa propre voie, laquelle s'éloigne progressivement des intérêts et des valeurs de Washington et de Bruxelles.

L'ADHÉSION AU POINT MORT...

Pour l'Union européenne, le problème est tout aussi délicat, comme l'illustre le gel de facto du processus d'adhésion entamé en 2005. En 2020, sur 35 chapitres de négociations au total, 16 ont été ouverts, dont les deux derniers en 2015 et en 2016. Et seul celui concernant la science et la recherche a été clôturé. Aujourd'hui, même s'il n'est pas officiellement annulé, le processus d'adhésion est en état de mort cérébrale. Paradoxalement pourtant, différentes études montrent que le soutien en faveur d'une entrée dans l'UE a significativement augmenté en Turquie au cours de ces dernières

années, flirtant avec les 50 % alors qu'il n'était même pas de 25 % en 2015 ; preuve qu'une partie de la population turque voit encore en Bruxelles une possible voie salutaire face à l'autoritarisme de Erdoğan.

… MAIS TOUJOURS EN COURS.

Or, c'est justement ici que réside tout le dilemme pour l'UE. Si Bruxelles souhaite demeurer fidèle à ses valeurs, elle devrait se montrer ferme à l'égard d'un pays candidat qui ne respecte déjà plus depuis longtemps les critères de Copenhague. En agissant de la sorte, l'Union donnerait cependant raison aux discours nationalistes et antioccidentaux du président turc. Qui plus est, en fermant définitivement la porte, l'Europe doucherait les espoirs de la moitié de la population turque, qui rêve d'en finir avec Erdoğan et qui voit en Bruxelles un partenaire à même de soutenir une transition démocratique. À contrario, en maintenant le statu quo et en reportant l'adhésion sine die, l'Europe apparaît faible, incapable de se montrer ferme face aux transgressions de valeurs auxquelles elle se proclame pourtant profondément attachée.

Quoi qu'il en soit, l'évolution politique de la Turquie au cours de ces quinze dernières années a démontré les limites du soft power européen, notamment dans le domaine normatif, Bruxelles s'étant montrée incapable de consolider l'État de droit et la démocratie en Turquie. De plus, Erdoğan dispose d'un moyen de pression en raison des 3,6 millions de réfugiés syriens présents sur son territoire. L'Union a dû se résoudre en 2016 à conclure un pacte avec Ankara afin d'éviter un afflux migratoire incontrôlé : la Turquie endosse le poids migratoire et maintient ses frontières fermées en échange d'une aide de 6 milliards d'euros à répartir dans divers projets humanitaires d'ici à 2025. Or, Erdoğan a déjà plusieurs fois menacé d'ouvrir ses frontières en cas de désaccord trop important avec Bruxelles.

L'Union fait donc aujourd'hui face à un dilemme, aucune option ne semblant optimale au regard de ses intérêts. La solution pourrait finalement venir du peuple turc lui-même, la popularité d'Erdoğan montrant ces dernières années quelques signes d'érosion. Cela dit, face à ce futur incertain, l'Union doit continuer à jouer les équilibristes en se montrant à la fois ferme face à un dirigeant qui ne respecte que la force et suffisamment ouverte pour maintenir le dialogue sur les dossiers les plus sensibles.

MAISON DE LA LAÏCITÉ : 10 ANS... DÉJÀ !

Il y a 10 ans, notre Maison de la Laïcité entrait dans ses meubles. Cela méritait bien une rétrospective des nombreuses activités qui y ont été organisées par une bande de dévoués et suivies par de fidèles amis.

Une évocation largement illustrée d'une décennie bien remplie.

En 2010, notre ami Max Grégoire, alors président de notre association, signait avec la Commune la convention de mise à disposition du bâtiment sis 152, rue de la Libération à La Bouverie, ancien café Le Baudouin.

La Maison de la Laïcité entrait, après bien des pérégrinations, dans ses meubles et pouvait envisager, avec plus d'optimisme, l'avenir du mouvement laïque dans la cité de Bosquètia.

Certes, la laïcité vivait déjà depuis de nombreuses années à Frameries, mais il était difficile, convenons-en, pour cette Sans Domicile Fixe de mettre sur pied un programme d'activités significatif et ce, en dépit des efforts d'une équipe de bénévoles totalement dévoués à la cause.

Alors que Max souhaitait, après de longues années d'une emblématique présidence, transmettre le flambeau laïque, le Conseil d'administration me témoigna sa confiance, en me confiant les rênes de l'association.

Un challenge dont j'étais loin d'imaginer l'importance, mais surtout une passionnante aventure entreprise avec une équipe d'amis, taillables et corvéables à merci, et que Didier Donfut et André Ceuterick ont valeureusement relevé, eux aussi, avec succès.

Ce sont quelques épisodes de cette tranche de vie que je vais m'efforcer de résumer, en n'oubliant pas de remercier tous les fidèles sans lesquels rien n'eut été possible et, au premier chef, vous toutes et tous qui nous ont fidèlement suivis durant cette décennie.

L'ANCIEN CAFÉ LE BAUDOUIN, REPÈRE LAÏQUE DANS LA CITÉ DE BOSQUÈTIA.

CASANOVA,
LE VÉNITIEN DES LUMIÈRES.

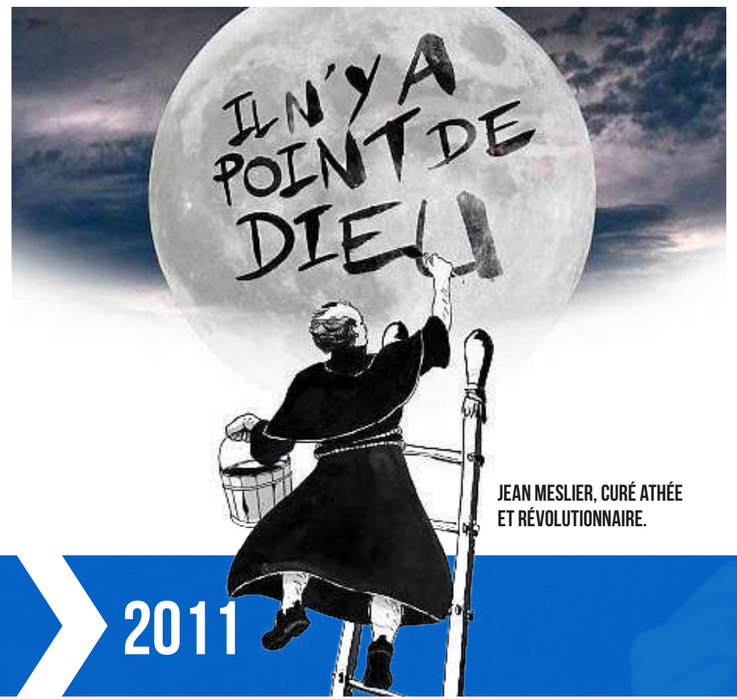

JEAN MESLIER, CURÉ athée
ET RÉVOLUTIONNAIRE.

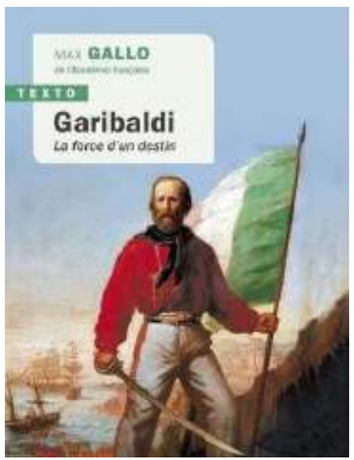

EXPOSITION VICTOR DIEU ET CONFÉRENCE
SUR GARIBALDI « HÉROS DES DEUX MONDES ».

MUSÉE DU COMPAGNONNAGE À TOURS ET LA MAISON
DE LA DEVINIÈRE DE RABELAIS À SEUILLY.

CONFÉRENCES DE CHIL HENRI ELBERG, RESCAPÉ D'AUSCHWITZ
ET PIERRE GALAND, PRÉSIDENT DU CAL.

2011

2012

VISITE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE TIHANGE.

SPECTACLE THÉÂTRAL
« LES MONOLOGUES DU VAGIN ».

2013

REPAS-SPECTACLE « GUINGUETTE,
DE LA BELLE EPOQUE À LA GRANDE GUERRE ».

À LIÈGE, VISITE DE L'EXPOSITION
« L'ART DÉGÉNÉRÉ SELON HITLER ».

2014

CONFÉRENCE « LE KÂMA-SÛTRA
OU L'ART DE VIVRE À DEUX ».

SOIRÉE DANSANTE SOLIDAIRE
AVEC LE TRIO HYPOTHENUSE.

2015

2016

VISTE À LIÈGE DE L'EXPO « ZOOS HUMAINS ».

CONFÉRENCE-EXPO « COMPAS,
ÉQUERRES ET SYMBOLISME ».

2017

CONFÉRENCE-SPECTACLE
« L'AFFAIRE CALAS ».

SPECTACLE CHANTÉ
« LES MOTS CONTRE ».

2018

CONFÉRENCES, EXPO, CHANTS ET SPECTACLES
COMMÉMORANT LE 50ÈME ANNIVERSAIRE DE MAI 68.

MARC TARABELLA ET PHILIPPE LAMBERTS À LA TRIBUNE SUR « L'EUROPE ».

2019

CONFÉRENCE DE JEAN-PASCAL LABILLE ET EDOUARD DELRUELLE SUR LE « PACTE ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL ».

FRANÇOIS DE BRIGODE ET EDDY CAEKELBERGHS « INFOS ET FAKE NEWS ».

CINÉ-DÉBAT SUR LE FILM « CAROL ».

2020

NOTRE FIDÈLE PUBLIC SANS QUI RIEN N'EUT ÉTÉ POSSIBLE.

BON ANNIVERSAIRE AVEC BENOÎT VAN DER MEERSCHEN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CAL.

L'ANIMATION MUSICALE ÉTAIT ASSURÉE PAR LE GROUPE CHRIS SIMON AND HAMMOND TRIO.

QUELQUES INFOS PRATIQUES

NOS PERSONNES DE CONTACT

- André **Ceuterick**, président :
  0475 / 70 73 79 – a.ceuterick@hotmail.com
- Jacqueline **Loiseau**, secrétaire :
  0479 / 90 41 16 – desloi@skynet.be
- Danièle **Gosselet**, trésorière :
  0474 / 95 04 07 – daniele.gosselet@gmail.com

NOS ADRESSES

- **Poste** : 152, rue de la Libération, 7080 La Bouverie
- **Téléphone** : 065 / 78 11 53
- **Courriel** : maisonlaiciteframeries@skynet.be

NOUS SOMMES AUSSI PRÉSENTS

- Sur **Facebook**
- Très bientôt, notre **nouveau site** sera opérationnel

PRÉSIDENT, ÉDITEUR RESPONSABLE DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : André **Ceuterick**
RÉDACTEUR EN CHEF DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : Daniel **Sclavon**
COORDINATION : Patrick **Beth**

GRAPHISME : **Dropix Studio** (dropixstudio@gmail.com)

Les articles signés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

avec le soutien de
7080 Frameries

Maison de la Laïcité
de Frameries